

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances

Direction générale de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes

Arrêté du 21 décembre 2018 portant désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

NOR : ECOC1900044A

Le ministre de l'économie et des finances,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'État ;
- Vu l'arrêté du 16 mai 2018 instituant des commissions administratives paritaires auprès de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- Vu les procès-verbaux des opérations électorales du 6 décembre 2018 pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires,

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à de la commission administrative paritaire n° 1 (directeurs départementaux, chefs de service régional et inspecteurs principaux) :

1) Pour le collège des directeurs départementaux de 1^{ère} classe :

- au titre du Syndicat CFDT de la CCRF et des Laboratoires :

Titulaire :
M. Jean-Claude PROUX

Suppléant :
M. François KIRSCHEN

2) Pour le collège des directeurs départementaux de 2^{ème} classe :

- au titre du syndicat CFDT de la CCRF et des Laboratoires :

Titulaire :
M. Hugues LAPRIE

Suppléant :
M. David TUBERT

3) Pour le collège des inspecteurs principaux :

- au titre du syndicat CCRF-SNC :

Titulaire :
M. Laurent JACQUIER

Suppléant :
M. Christophe LETACQ

- au titre de la liste d'union des syndicats CCRF-CGT et CCRF-FO :

Titulaire :
M. Thierry BONHOURE

Suppléant :
M. Nicolas BORDENAVE

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire n° 2 (inspecteurs) :

- au titre du Syndicat Solidaires CCRF & SCL :

Titulaires :
Mme Natacha GAUDEVIN
Mme Anne-Marie ROBUSTI

Suppléants :
M. Grégory CUQ
Mme Estelle MERLIN

- au titre du Syndicat CFDT de la CCRF et des Laboratoires :

Titulaire :
Mme Catherine ROHART

Suppléant :
Mme Pascale LOFREDI

- au titre du Syndicat National des Agents de la CCRF - CGT :

Titulaire :
M. Laurent GELE

Suppléant :
M. Steven URIEN

Article 3

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire n° 3 (contrôleurs) :

1) Pour le collège des contrôleurs principaux :

- au titre du Syndicat Solidaires CCRF & SCL :

Titulaire :
M. Ludovic DUFOSSET

Suppléant :
Mme May-Lan FLORENTIN

- au titre du Syndicat CFDT de la CCRF et des Laboratoires :

Titulaire :
Mme Lydie NEMECEK

Suppléant :
M. Jean-Baptiste MARCO

2) Pour le collège des contrôleurs de 1^{ère} classe :

- au titre du Syndicat Solidaires CCRF & SCL :

Titulaire :
Mme Céline VION

Suppléant :
M. Manuel BUFFARD

- au titre du Syndicat CFDT de la CCRF et des Laboratoires :

Titulaire :
M. Laurent DUFOUR

Suppléant :
Mme Johanna MENEGHETTI

3) Pour le collège des contrôleurs de 2^{ème} classe :

- au titre du Syndicat Solidaires CCRF & SCL :

Titulaire :
Mme Marie-Céline GALVEZ

Suppléant :
Mme Pauline ZENNER

- au titre du Syndicat National des Agents de la CCRF - CGT :

Titulaire :
Mme Myrtille BUCCHI-MELET

Suppléant :
Mme Mélissa MARQUET

Article 4

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire n° 4 (adjoints de contrôle) :

1) Pour le collège des adjoints de contrôle principaux de 1^{ère} classe :

- au titre de la liste d'union des syndicats CCRF-FO & CFTE-CCRF :

Titulaire :
Mme Catherine COTTET

Suppléant :
Mme Céline VAUTIER

2) Pour le collège des adjoints de contrôle principaux de 2^{ème} classe :

- au titre du Syndicat CFDT de la CCRF et des Laboratoires :

Titulaire :
Mme Cindy BOUROD

Suppléant :
Mme Céline SIMOES

3) Pour le collège des adjoints de contrôle :

- au titre du Syndicat National des Agents de la CCRF - CGT :

Titulaire :
Mme Coralie LAMM

Suppléant :
Mme Christelle SOUMPHOLPHAKDY

Article 5

Le mandat des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes entrera en vigueur à la date de publication du présent arrêté.

Article 6

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Fait à Paris, le 21 décembre 2018

Pour le ministre de l'économie et des finances,
Pour la directrice générale de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes,
et par délégation
la sous-directrice,

Signé Coralie OUDOT